ÉTUDE LÉGALE . LAW OFFICE

TEL (514) 798-1988 FAX (514) 798-1986 admin@gertlerlex.ca www.gertlerlex.ca

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 14 février 2022

Me Véronique Dubois Secrétaire RÉGIE DE L'ÉNERGIE Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255 Montréal (Québec), H4Z 1A2

Objet: R-4169-2021, phase 1 Énergir & Hydro-Québec – Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments / INFORMATIONS DU ROEÉ RELATIVES À LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE n/d: 1001-141

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la lettre procédurale de la Régie datée du 2 février dernier (A-0035), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) soumet les informations demandées par la Régie pour la planification de l'audience devant débuter le 21 février prochain dans le dossier mentionné en rubrique :

## • La liste et la qualification demandée, le cas échéant, des témoins

Le ROEÉ fera entendre trois témoins ordinaires :

- M. Jean-Pierre Finet, analyste externe;
- M. Bertrand Schepper, analyste externe;
- M. Denis Boyer, ing., analyste externe.

## Temps requis pour la présentation des faits saillants de la preuve

Le ROEÉ présentera sa preuve sur une période totale de 50 minutes, incluant :

- 35 minutes pour le rapport d'analyse présenté par M. Jean-Pierre Finet et M. Bertrand Schepper;
- 15 minutes pour le rapport d'analyse présenté par M. Denis Boyer, ing.



 Le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Hydro-Québec et des intervenants

Le ROEÉ prévoit contre-interroger les témoins du panel unique d'Hydro-Québec et d'Énergir pour une durée d'environ une heure.

• Le temps prévu pour la plaidoirie

Une durée de 50 minutes est prévue pour la plaidoirie.

 Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Le ROEÉ indique à la Régie que l'un de ses témoins, M. Denis Boyer, sera dans l'impossibilité de témoigner les 22 et 23 février. Par conséquent, il demande respectueusement à la Régie de ne pas prévoir la présentation de la preuve du ROEÉ durant ces deux journées.

• Moyens préliminaires, nature et le temps estimé :

Le ROEÉ ne prévoit pas faire valoir de moyen préliminaire.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

## FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

par: Gabrielle Champigny, avocate

GC/bz

cc. (par courriel) :

Mes Joëlle Cardinal et Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec
Mes Hugo Sigouin-Plasse et Philip Thibodeau, Énergir, s.e.c.
Bertrand Schepper, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Denis Boyer, Écohabitation
Laurence Leduc-Primeau, Coordination ROEÉ